

Notre Politique d'Investissement Responsable

Calao Finance est une Société de Gestion de Portefeuille indépendante, dédiée au capital investissement. Notre métier consiste à détecter des PME de croissance, à les financer et à accompagner leur développement, afin de créer de la valeur pour nos investisseurs professionnels et privés.

Aujourd'hui, la multiplication de phénomènes tels que le réchauffement climatique, la perte de biodiversité ou encore l'aggravation des inégalités sociales nous enseignent que l'intensité des activités humaines tutoie des limites au-delà desquelles le capital naturel garantissant la prospérité de nos activités est en danger. En évaluant la façon dont les entreprises s'adaptent à ces grands défis, l'investisseur joue un rôle majeur dans le ralentissement de ce phénomène. Convaincu que la création de valeur d'une entreprise est indiscutablement liée à sa performance extra-financière et donc à sa rentabilité à long terme, Calao Finance intègre aujourd'hui des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à ses décisions d'investissement.

Investir, c'est l'art de savoir conjuguer la performance financière avec une vision de long terme, transparente, respectueuse de l'humain et de son capital naturel.

C'est dans cet esprit que nous avons adhéré le 26 octobre 2020 aux six **Principes pour l'Investissement Responsable¹ (PRI)**. Nous nous sommes ainsi engagés à déployer les moyens et à mobiliser toutes les ressources permettant d'intégrer progressivement les critères ESG dans nos investissements.

- **Principe 1** : Nous prendrons en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les processus d'analyse et les décisions en matière d'investissement.
- **Principe 2** : Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- **Principe 3** : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- **Principe 4** : Nous favoriserons la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.
- **Principe 5** : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces principes.
- **Principe 6** : Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces principes.



¹ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

1. Politique d'exclusion

L'ensemble des actifs gérés par Calao Finance respecte un socle commun de valeurs. C'est pourquoi, dans le respect des conventions d'Ottawa et d'Oslo, **notre politique de gestion exclut l'investissement dans des sociétés impliquées dans le marché des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.**

Par ailleurs, **Calao Finance adhère aux règles universelles édictées dans le Pacte Mondial élaboré sous l'égide des Nations Unies.** Dans le cadre de nos investissements, nous accordons une attention particulière au respect de ces règles suivantes :

Le respect des droits humains

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants et respect des Droits Sociaux Fondamentaux
- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Le respect de l'Environnement

- Contribuer à la protection de la biodiversité et de l'environnement
- Veiller à un usage raisonné des ressources et du traitement des déchets
- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

La lutte contre la corruption

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Par ailleurs, Calao Finance exclut systématiquement de son univers d'investissement toutes sociétés exerçant des activités liées au charbon, à la pornographie, aux jeux d'argent ou au tabac.

2. L'intégration de critères extra-financiers dans la phase de sélection

Préalablement à toute décision d'investissement dans le capital d'une entreprise, Calao Finance procède à **une évaluation rigoureuse des risques et des opportunités ESG** de la valeur par rapport à son secteur d'activité, sur la base d'une grille d'analyse propriétaire. Cette évaluation nous permet d'identifier les enjeux et les marges de progression propres à chaque entreprise. Sur la base de cette évaluation, nous déterminons des axes de progression mesurables qui feront par la suite l'objet d'un suivi annuel durant toute la phase de détention des titres.

3. Le pilotage de la performance ESG durant la phase de détention

Notre position d'actionnaire nous offre l'opportunité d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société. Calao Finance endosse ce rôle en intégrant directement **une clause ESG dans le pacte d'actionnaires** conclu avec ses futures participations. Celle-ci présente notre philosophie, sa mise en application et détaille les axes d'amélioration et les points de vigilance, assortis d'objectifs mesurables. Un comité de surveillance annuel intégrant un point d'étape sur la politique ESG de l'entreprise permet d'en contrôler l'évolution.

L'application de cette méthode poursuit deux objectifs :

- **La maîtrise des risques ESG** auxquelles sont exposées les entreprises de notre portefeuille :
 - o Risques physiques (résultant de dommages causés directement par des phénomènes climatiques).
 - o Risques de transition (résultant des effets d'un durcissement de la réglementation en faveur du climat).
 - o Risques de réputation
- **La transparence** à l'égard de nos clients
- **La sensibilisation des entreprises** en portefeuille par le pilotage et l'atteinte d'objectifs liés au développement durable (sans pour autant qu'une absence de résultats n'emmène l'obligation d'un processus de désinvestissement).

Notre activité et notre rôle actif dans la gouvernance de nos participations (avec une place de membre quasi systématique dans les comités) nous poussent à porter une attention particulière aux thèmes suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la pollution • Utilisation durable des ressources • Initiatives d'atténuation du changement climatique • Protection de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité au travail • Conditions de travail et protection sociale • Lutte contre les discriminations • Respect des droits humains (si possible sur l'ensemble de la chaîne de valeur) • Préservation de l'emploi et développement du capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la Direction et projet stratégique • Mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale • Relations avec les parties prenantes

4. Périmètre d'analyse ESG

Résolument engagé à inscrire les critères ESG au cœur de ses décisions d'investissement, Calao Finance déploie aujourd'hui sa méthodologie de sélection ESG sur au moins 50% des encours gérés. L'objectif étant de garantir à terme une évaluation systématique de son portefeuille.

5. Notre politique RSE

Parce qu'une entreprise responsable est d'abord une entreprise où chaque collaborateur s'épanouit pleinement, nous portons l'ambition de créer quotidiennement un cadre de travail propice au bien-être et à l'épanouissement de nos collaborateurs, tout en veillant à prendre en compte l'impact environnemental de notre activité.

6. Contrôle et organisation

Le comité de gestion composé des gérants procède à une revue annuelle des données ESG fournies par les entreprises étudiées en liaison avec les éléments fournis par son conseil en Analyse extra-financière. Il se réunit régulièrement autour des thèmes suivants :

- veiller au respect des 6 principes de la charte des PRI
- s'assurer de la bonne traçabilité des processus de décision et de la qualité des outils mis à la disposition des gérants
- restituer aux gérants l'actualité réglementaire ESG et les meilleures pratiques observées en matière de gestion d'actifs ;
- proposer des plans de formation en analyse ESG à tout collaborateur le souhaitant ;

Par ailleurs, toute évolution de la législation concernant l'adoption et l'application de critères ESG fait l'objet d'une veille fournie par notre conseil en Finance durable. Celui-ci en informe la Responsable ESG qui évalue ensuite les adaptations nécessaires et rend compte des éventuelles évolutions à la Direction.

La bonne mise en œuvre du présent document est placée sous la responsabilité d'Eric Gaillat, Associé cofondateur et correspondant Tracfin.

Paris, le 30 mars 2021